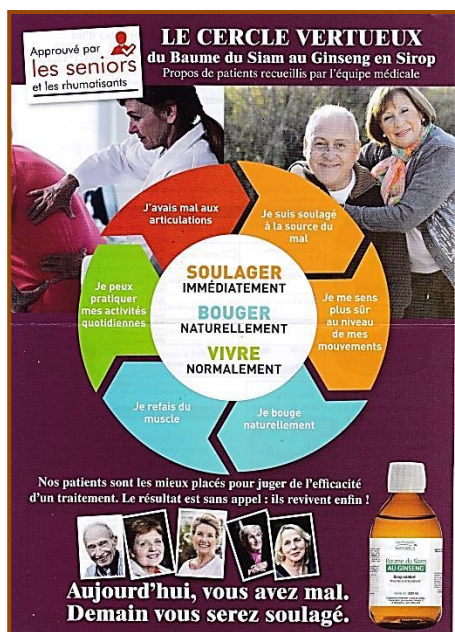


## LES PRODUITS NATURELS s'inventent de toute pièce une affirmation



**LE CERCLE VERTUEUX**  
du Baume du Siam au Ginseng en Sirop  
Propos de patients recueillis par l'équipe médicale

Approuvé par les seniors et les rhumatisants

J'avais mal aux articulations  
Je suis soulagé à la source du mal  
Je me sens plus sûr au niveau de mes mouvements  
Je fais du muscle  
Je bouge naturellement  
Je peux pratiquer mes activités quotidiennes

**SOULAGER IMMÉDIATEMENT**  
**BOUGER NATURELLEMENT**  
**VIVRE NORMALEMENT**

Nos patients sont les mieux placés pour juger de l'efficacité d'un traitement. Le résultat est sans appel : ils revivent enfin !

Aujourd'hui, vous avez mal.  
Demain vous serez soulagé.

En janvier 2013 déjà, **LES PRODUITS NATURELS** diffusaient des plis publicitaires vantant les mérites du baume du Siam au ginseng. Du reste, ils joignaient une « notice d'information médicale » (et non pas une notice médicale) prétendant « soulager vos douleurs en quelques minutes seulement. »

L'enseigne commerciale **LES PRODUITS NATURELS** est exploitée par **LESPRODUITSNATURELS.COM**, société implantée à Chêne-Bourg (Suisse).

Elle récidive en 2022 en inventant de toute pièce une affirmation : « Approuvé par les seniors et les rhumatisants. » Cette formulation n'apporte aucune garantie : quel est le panel de seniors et de rhumatisants ? A quelle date ? Selon quel protocole de réalisation ? Selon quels critères ?

En matière de communication, **LES PRODUITS NATURELS** s'y connaissent : « Nos patients sont les mieux placés pour juger de l'efficacité d'un traitement. Le résultat est sans appel : ils revivent enfin ! » L'utilisation du terme « patients » n'est pas anodine : il laisse croire que des consommateurs viennent consulter et suivre un traitement dans leurs locaux. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de patients, mais de simples clients.

Chacun pourra également sourire au titre « Les médecins sont en admiration totale : cette nouvelle formule régénère vos articulations et offre une nouvelle mobilité. » Le texte suivant est moins catégorique : « Le baume du Siam au ginseng est formulé à partir de plantes antalgiques réputées sur la sphère articulaire pour atténuer, voire supprimer les douleurs » ou « elles favorisent la régénération cellulaire des articulations endommagées. »

Certes l'offre publicitaire bénéficie d'une garantie « satisfait ou remboursé pendant 30 jours. » Dans la pratique, si elle n'est pas respectée, le consommateur aura peu de recours contre une société implantée hors de l'Union européenne.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)